

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 07 octobre 2021

Hoche Avocats conseille le groupe DomusVi dans le cadre de l'acquisition du groupe Medeos

Créé en 1983 le Groupe DomusVi est l'un des leaders de l'accueil, de l'aide et des soins aux personnes fragilisées par l'âge ou la maladie présent désormais dans 9 pays avec près de 500 résidences médicalisées.

Depuis 1992, le Groupe Medeos, acteur de référence dans son secteur, qui réalise un chiffre d'affaires de quelque 125 M€, défend une politique d'accompagnement personnalisée des personnes âgées. Le groupe est composé de 34 maisons de retraites médicalisées et de 11 résidences services seniors situées dans le sud-est de la France et en Corse.

Sous réserve de l'approbation des Autorités françaises de la concurrence, DomusVi poursuit avec l'acquisition du groupe Medeos son plan stratégique « Domus 2025 » qui prévoit de renforcer son offre de maisons de retraite médicalisées tout comme de résidence service seniors. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité des acquisitions menées en France en 2019 et en 2020 (reprise du groupe Residalya et du groupe Les Matines).

DomusVi double ainsi sa présence en Provence Alpes Côte d'Azur et devient le leader de l'habitat et des services aux personnes âgées dans le sud de la France et en Corse.

* * *

Due diligence fiscale, structuration fiscale de l'opération du groupe DomusVi : **Hoche Avocats** : Eric Quentin (associé), Zoé de Dampierre et Margaux Holland (collaboratrices).

Conseil Acquéreur Avocat Corporate : **Allen & Overy**, Marc Castagnède (associé), Frédéric Moreau (associé), Astrid Achard (collaboratrice).

Conseil Cédant Avocat corporate : **BBLM Avocats** Fabien de Saint Seine (associé), Bernard Dumas (associé), Jean-Christophe Alezard, Justine Adida (collaborateurs)

* * *

A propos de Hoche Avocats :

Hoche Avocats compte aujourd'hui plus de 75 avocats et professionnels du droit dont 21 associés. Le cabinet offre à ses clients français et internationaux un accompagnement et un conseil juridique global dans les grandes pratiques du droit des affaires. Hoche Avocats accompagne et assiste ses clients à tous les stades de développement de leurs projets, afin de les aider à relever les défis actuels et atteindre leurs objectifs de croissance.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.hoche-avocats.com

Contacts presse

Carole Fagnoni, 01 53 93 22 00, fagnoni@hocheavocats.com

Isabelle Brenneur-Garel, 01 53 93 22 00, brenneur-garel@hocheavocats.com

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.hoche-avocats.com